

ARRÊTÉ EN DATE DU 3 JUIN 2021
PARU AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DU 13 JUIN 2021 (TEXTE N° 25)

Arrêté accordant un permis exclusif de recherches de mines d'hélium, gaz carbonique et substances connexes dit « Fonts-Bouillants » (département de la Nièvre)

NOR : INDL2102589A

Par arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie en date du 3 juin 2011, le permis exclusif de recherches de mines d'hélium, gaz carbonique et substances connexes dit « Fonts-Bouillants », est accordé à la société par actions simplifiée 45-8 Energy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz (Moselle) sous le numéro 831 762 786, dont le siège social est situé 30, rue Bossuet, 57000 Metz (Moselle).

Le permis est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent extrait au *Journal officiel* de la République française.

Le titre minier porte sur le territoire des communes d'Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Chevenon, Dornes, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Neuville-lès-Decize, Saint-Parize-en-Viry, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moutier, Sermoise-sur-Loire et Toury-sur-Jour, dans le département de la Nièvre.

Conformément à la carte au 1/100 000 annexée au présent arrêté le périmètre du permis susmentionné est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les sommets sont définis comme suit :

Sommets	RGF 93 - Lambert 93 (en mètres)	
	X	Y
A	713 146	6 649 043
B	716 850	6 647 853
C	722 010	6 632 970
D	726 442	6 629 795
E	726 451	6 624 790
F	711 524	6 624 790
G	708 714	6 626 421